

Devenez ingénieur en Génie Informatique et Statistique par la voie de l'apprentissage

Rentrée 2017

> Formation d'ingénieur de 3 ans par alternance habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)

www.polytech-lille.fr





Ecole polytechnique de l'Université de Lille
Etablissement public sous tutelle du Ministère
de l'enseignement supérieur et de la recherche

*Ecole certifiée ISO 9001:2008 sur l'ensemble de
ses formations élèves ingénieurs, membre de la
Conférence des Grandes Ecoles.*

Formation d'ingénieur

Génie Informatique et Statistique

par apprentissage

Table des matières

Préambule.....	2
1. Objectifs de la formation d'ingénieur Génie Informatique et Statistique par apprentissage.....	3
2. Public visé.....	3
3. Modalités d'admission.....	4
4. Entreprises	7
5. Rémunération et aides des apprentis.....	8
6. Mobilité internationale	9
7. Organisation de la formation et calendrier.....	10
8. Contenu de la formation à Polytech Lille.....	12
9. Situations de travail formatives en entreprise	12
10. Valorisation de l'alternance à l'école.....	13
11. Modalités d'évaluation de l'apprenti.....	14
12. Contacts utiles.....	15
Annexe 1 : Salaire minimum de l'apprenti prévu par la convention SYNTEC.....	16
Annexe 2 : Maquette de formation prévisionnelle.....	17
Annexe 3 : Compétences visées en fin de formation.....	18
Annexe 4 : Planning prévisionnel des retours d'alternance.....	20

Préambule

*Polytech Lille propose depuis 1999 une formation d'ingénieur de spécialité **Génie Informatique et Statistique - GIS** – par la voie de la formation initiale et de la formation continue et a diplômé ses premiers ingénieurs en juin 2002. Depuis 2012, cette formation est également dispensée par la voie de l'apprentissage. Près de 580 ingénieurs diplômés de cette spécialité sont aujourd'hui en activité.*

*Former des ingénieurs avec une **double compétence informatique et statistique** est unique dans la région Nord Pas de Calais et également original au niveau national. Informatique et statistique sont des disciplines essentiellement transverses qui concernent de nombreux secteurs d'activité, avec une prédominance pour le **secteur tertiaire** (banque, assurance, grande distribution, ...) et les aspects informatiques du secteur secondaire.*

Cette formation s'adresse à des jeunes ayant obtenu un diplôme de niveau BAC + 2, souhaitant poursuivre leurs études dans un cycle d'ingénieur. La formation d'une durée de 3 ans mène ces jeunes au diplôme d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Lille, spécialité Génie Informatique et Statistique.

La formation GIS par apprentissage permet :

1 - d'acquérir des compétences métier de manière échelonnée par immersion dans l'entreprise.

2 – d'accéder à une autonomie financière qui facilite la promotion sociale et l'esprit de responsabilité.

3 – de répondre aux besoins des entreprises de recruter des jeunes qualifiés dans le domaine du traitement de l'information.

1. Objectifs de la formation d'ingénieur Génie Informatique et Statistique par apprentissage

Aujourd'hui, les machines connectées en réseau (ordinateurs, smartphones ou autres ...) se comptent en milliards. **Les capacités de stockage sont quasi sans limites**, et les volumes de données produits augmentent de façon considérable : données scientifiques, médicales, réseaux sociaux, commerce électronique ou encore données collectées par les entreprises (tickets de caisse, enquêtes en ligne, ...).

Stocker, analyser, visualiser ces données, les valoriser, en extraire des connaissances, tels sont les enjeux du Big Data et des Data Sciences, nouveau défi pour les informaticiens statisticiens.

La formation GIS, équilibrée entre informatique, statistique et gestion, forme des ingénieurs capables de répondre à ces nouveaux besoins.

Spécialiste du traitement de l'information, l'ingénieur Génie Informatique et Statistique synthétise et optimise de grands ensembles de données, les analyse, en extrait de l'information (data mining, datascience, big data, ...), il met en place des outils d'aide à la décision, de prévision, de gestion des risques dans l'entreprise, il conçoit et met en oeuvre les systèmes d'information des entreprises, il conduit des projets logiciels dans l'entreprise. Il a une bonne connaissance du domaine tertiaire et plus particulièrement en économie, gestion et finance. L'informatique et les statistiques étant des disciplines essentiellement transverses, les secteurs d'activités sont nombreux, principalement dans le tertiaire (banque, assurance, grande distribution, e-commerce, SSII, grands organismes publics...).

Les principaux métiers visés par la formation sont : Data scientist, Data Analyst, Data Miner, Ingénieur décisionnel, Ingénieur Informaticien, Ingénieur Statisticien, Ingénieur risque, Chef de projet Informatique, ...

La formation se déroule sur 3 ans. La première année est l'année d'acquisition des fondamentaux, de la prise de connaissance de l'entreprise et du rôle de l'ingénieur dans son environnement. Au cours des deux années suivantes, l'apprenti va acquérir progressivement les compétences générales de l'ingénieur (adaptabilité, travail en équipe, anticipation, autonomie, communication, management) et les compétences spécifiques à sa spécialité.

2. Public visé

L'effectif conventionné est de 13 apprentis

► Diplôme requis

La formation par apprentissage s'adresse à des jeunes titulaires d'un diplôme de niveau **Bac + 2** présentant une dominante mathématique et/ou informatique :

DUT Statistique et Informatique Décisionnelle (STID)

DUT Informatique

Licence ou équivalent (niveau L2 minimum, 120 ECTS validés) comprenant des mathématiques et de l'informatique

Les élèves de **classes préparatoires aux grandes écoles (MP et PSI)** peuvent également postuler

► **Age**

A la date de début du contrat d'apprentissage, les candidats doivent avoir **moins de 26 ans**, ou moins de 30 ans s'ils sont déjà en apprentissage pour un diplôme de niveau inférieur (le nouveau contrat est alors conclu dans un délai d'un an maximum après l'expiration du précédent).

► **Nationalité**

Les ressortissants d'un pays de l'Espace économique européen et de la Confédération helvétique n'ont pas d'autorisation de travail à demander. C'est le principe de la libre circulation des travailleurs qui s'applique.

Les jeunes étrangers non Européens doivent être titulaires d'une carte de séjour les autorisant à travailler et d'une autorisation temporaire de travail à temps plein (demandée par l'employeur au service de la main-d'œuvre étrangère). Pour plus d'informations, consulter par exemple la fiche du CIDJ (<http://www.cidj.com/le-contrat-d-apprentissage/contrat-en-alternance-acces-aux-jeunes-etrangers>).

► **Situation de handicap**

Les personnes en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement approprié, tant à l'Université de Lille 1 qu'à Formasup Nord-Pas-de-Calais. Il n'y a pas de limite d'âge pour signer un contrat d'apprentissage.

► **Autre situation**

Pour toute situation particulière ou toute demande de compléments d'informations, ne pas hésiter à se renseigner auprès du secrétariat avant de déposer un dossier de candidature (mel : secretariat.gis2a@polytech-lille.fr).

3. Modalités d'admission

Les modalités d'admission pour la formation d'ingénieur par la voie de l'apprentissage sont propres à Polytech Lille et sont indépendantes du concours du réseau national Polytech (<http://www.polytech-reseau.org>). Attention, même si le diplôme préparé est le même, il n'existe AUCUNE PASSERELLE entre les 2 procédures de recrutement (formation alternée sous statut apprenti et formation à temps plein sous statut étudiant). Il est possible de postuler aux deux formations, mais en constituant deux dossiers séparés. Aucun frais de dossier n'est demandé pour la procédure de recrutement par apprentissage à Polytech Lille.

Une session principale de recrutement est prévue en avril. Deux sessions complémentaires sont organisées en juin et en août, s'il reste des places disponibles. Les candidats ne peuvent se présenter qu'à une session par an.

Plus d'informations sont données au fur et à mesure sur l'application de recrutement apprentissage <http://apprentissage.polytech-lille.fr>

Les candidats sont recrutés selon les étapes suivantes :

► **Admissibilité sur dossier et entretien**

Pendant les 3 années de la formation, le rythme de la formation tant à l'école qu'en entreprise est très intense et l'alternance demande une capacité d'adaptation permanente. C'est pourquoi le jury d'admission de l'école se doit de vérifier attentivement les pré-requis académiques et la motivation des candidats.

1^{ère} phase : examen du dossier de candidature par l'équipe pédagogique de l'école

Les dossiers sont à télécharger sur le site internet de l'école, après une pré-inscription en ligne sur l'application de recrutement apprentissage (<http://apprentissage.polytech-lille.fr>).

Les critères d'examen du dossier sont les suivants :

- parcours du candidat,
- résultats scolaires dans les matières académiques,
- classement général semestriel et annuel,
- avis du responsable d'année,
- niveau d'anglais (bon niveau minimum requis).

2^{ème} phase : test d'anglais et entretien de motivation

Les candidats dont le dossier est retenu par l'école sont convoqués pour passer un test d'anglais et un entretien de motivation.

Afin de pouvoir valider le niveau d'anglais demandé par la Commission des Titres d'Ingénieurs en fin de formation, le niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues est fortement recommandé au départ. Un test écrit de positionnement de type TOEIC est donc proposé aux candidats qui désirent intégrer la formation. En sont dispensés ceux qui fournissent un score de TOEIC officiel d'au moins 600 et datant de moins de 2 ans (à la date de l'entretien).

L'entretien de motivation, d'une durée de 20 minutes, permet d'apprécier la cohérence du projet du candidat, sa motivation, sa connaissance de la formation, son ouverture d'esprit et son expression orale. Le jury est composé d'enseignants et de professionnels. Certains candidats peuvent déjà à cette étape connaître une entreprise prête à les embaucher en apprentissage. Ils doivent dans ce cas le signaler au jury d'entretien et fournir une promesse écrite selon le modèle qui sera délivré par l'école.

Le jury fait une synthèse des entretiens, des résultats au test d'anglais et des perspectives d'embauche. Il prononce alors l'admissibilité ou non des candidats (résultats communiqués aux candidats dès le lendemain des entretiens).

► Admission : après signature du contrat d'apprentissage avec une entreprise

Les candidats admissibles démarchent eux-mêmes les entreprises pour obtenir un contrat au plus tard le jour de la rentrée.

L'admission est définitive, dans la limite des places disponibles, lors de la signature du contrat d'apprentissage.

► Aide à la recherche d'entreprise

L'école et l'association des ingénieurs diplômés accompagnent ceux qui le souhaitent à la recherche d'entreprise. Deux temps forts sont proposés aux candidats de la session principale, en collaboration avec nos entreprises partenaires :

- Un forum entreprises, le jour des entretiens de la session principale
- Une journée d'aide à la recherche d'entreprise :
 - > informations utiles, méthodologie de recherche et contacts, avec les responsables d'études des formations par apprentissage,
 - > échanges avec des apprentis,
 - > simulations d'entretiens d'embauche avec des chargés de recrutement d'entreprises.

► **Calendrier de recrutement**

Une session principale de recrutement est prévue en avril. Deux sessions complémentaires sont organisées en juin et en août, s'il reste des places disponibles.

Les candidats ne peuvent se présenter qu'à une session par an.

Étapes du recrutement		Calendrier 2017		
		Session principale	Sessions complémentaires éventuelles	
EXAMEN DES DOSSIERS	Retrait des dossiers de candidature, sur l'application de recrutement spécifique de l'école *	A partir de janvier		
	Date limite d'envoi des dossiers , le cachet de la poste faisant foi	Vendredi 14 avril	Vendredi 16 juin	Mardi 22 août
	Résultats de la présélection sur dossier, et convocation éventuelle à l'entretien et au test d'anglais	A partir du mardi 2 mai	A partir du lundi 26 juin	A partir du vendredi 1 ^{er} septembre
ENTRETIENS ET TESTS D'ANGLAIS	Entretiens individuels de motivation et tests d'anglais , à Polytech Lille - Villeneuve d'Ascq	Mardi 16 mai	Lundi 3 juillet	Mercredi 6 septembre
AIDE A LA RECHERCHE D'ENTREPRISE	Forum entreprises	Mardi 16 mai 12h - 16h		
	Echanges d'informations, rencontres avec des apprentis, simulations d'entretiens avec des chargés de recrutement d'entreprises	Lundi 29 mai 11h - 17h		
DEBUT DE LA FORMATION	Le lundi 18 septembre 2017 à Polytech Lille journée de présentation de la formation aux apprentis, maîtres d'apprentissage et tuteurs école			

* *Application de recrutement spécifique de l'école : <http://apprentissage.polytech-lille.fr> (téléchargement du dossier, suivi de la candidature, organisation de sessions complémentaires, actualités).*

4. Entreprises

La mission principale de l'entreprise est de permettre à l'apprenti de développer les compétences requises à l'exercice du métier de cadre supérieur dans le domaine du traitement de l'information. L'entreprise doit en outre répondre aux critères suivants :

- Avoir son siège social situé sur le **territoire français** ;
- Comporter des **services** ayant des activités en relation avec l'informatique, l'informatique décisionnelle, les data sciences, le big data, les statistiques. Ces domaines étant transverses au sein d'une entreprise, les domaines d'activité des entreprises d'accueil peuvent être variés (Entreprises de services du numérique, Banque, Assurance, Entreprises de grande distribution, Industries, Grands organismes publics...) ;
- Posséder les **moyens d'accueil** d'un apprenti : personnel pour le suivi et l'encadrement de l'apprenti (cadres ingénieurs), moyens matériels pour offrir les conditions de travail et assurer l'évolution vers le diplôme d'ingénieur (Data scientist, Data Analyst, Data Miner, Ingénieur décisionnel, Ingénieur Informaticien, Ingénieur Statisticien, Ingénieur risque, Chef de projet Informatique, ...). En particulier, le **maître d'apprentissage** doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent et posséder 2 ans d'expérience dans le métier préparé par l'apprenti, sinon justifier de 3 ans d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec le diplôme préparé par l'apprenti et d'un niveau minimal de qualification ;
- Accepter le **programme d'alternance** école-entreprise fixé par Polytech Lille (calendrier, suivi et évaluation de l'apprenti...) ;
- Permettre le départ de l'apprenti **à l'étranger dans le cadre de ses missions, durant les périodes en entreprise sur le temps de travail**, pour une durée de 2 mois minimum (condition requise pour l'obtention du diplôme d'ingénieur, cette notion de mobilité internationale minimale s'étend sur toutes les années post-bac) ;
- **Participer aux frais liés à la formation** de l'apprenti dans le respect des articles du code du travail L. 6241-2, L6241-4 et L. 6223-1, L. 6241-8 de la loi du 5 mars 2014. A titre indicatif, le coût de la formation, publié en préfecture, s'élevait en 2015/16 à 9916€ par an et par apprenti. Ce montant est demandé aux établissements publics non assujettis à la taxe d'apprentissage.

L'entreprise qui souhaite embaucher un jeune dans le cadre de la formation d'ingénieur par apprentissage doit s'assurer que ce jeune a bien été rendu « candidat admissible » par Polytech Lille. Elle **signe un engagement** qui doit être validé par l'école avant la signature du contrat d'apprentissage.

La collaboration peut démarrer en amont du recrutement : diffusion par l'école des profils de poste à pourvoir, participation des entreprises aux jurys d'entretien Polytech et au forum entreprises ...

Quelques exemples d'entreprises et organismes ayant accueilli des apprentis : Cofidis, Creatis, Banque Accord, Kiabi, Groupama, Agence de l'eau Artois Picardie, Renault, Eurotunnel, Maia Eolis, Mobivia database, ST Microelectronics, SFR, Biomérieux, BNP Paribas, Canal + distribution, Cenis, Crédit agricole, Decathlon, ERDF, Geomnina, INPI, Leroy merlin, Lille métropole habitat, Mairie de Lille, Monabanq, Observatoire régional de santé, Saint Gobain, Schneider Electric, SNCF, Sopra, Thales services, Wordline, CPEV, Arcelor Mittal, CEREMA, SITURV...

Pour toute demande d'informations complémentaires, contacter :

- Nathalie DEVESA, responsable des études GIS2A – (contenu de la formation, participation au jury, diffusion d'offres...)
Mel : Nathalie.Devesa@polytech-lille.fr
- Quentin DELESALLE, chargé de mission de l'association des ingénieurs (forum entreprises) -
Tél : 03 20 41 75 09 - Mel : contact@lesingenieurs.net - www.lesingenieurs.net
- Florence GEOFFROY, référente apprentissage – (financement)
Tél : 03 28 76 73 83 – Mel : apprentissage@polytech-lille.fr .

5. Rémunération et aides des apprentis

La rémunération minimale est un pourcentage du SMIC (au 1er juillet 2016, SMIC mensuel brut = 1466€) ou du SMC, Salaire Minimum Conventionnel, s'il est plus favorable que le SMIC, dès 21 ans. **La rémunération augmente en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année d'exécution du contrat :**

Année d'exécution du contrat d'apprentissage - secteur privé	Age de l'apprenti	
	18-20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année du contrat	41% SMIC	53% SMIC ou SMC
2 ^{ème} année du contrat	49% SMIC	61% SMIC ou SMC
3 ^{ème} année du contrat	65% SMIC	78% SMIC ou SMC

Les majorations de salaire prévues en fonction de l'âge s'appliquent le premier jour du mois suivant la date anniversaire de l'apprenti.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum réglementaire de la dernière année du précédent contrat.

La rémunération brute est égale à la rémunération nette, les cotisations sociales étant prises en charge par l'État. Sont à déduire du salaire les cotisations supplémentaires (accident du travail, retraite complémentaire) qui excèdent le taux minimum obligatoire et les cotisations liées aux éventuels avantages sociaux : mutuelle santé de l'entreprise, chèques restaurant...

En fonction des conventions collectives de rattachement, ces pourcentages peuvent être majorés. Par exemple, la convention du SYNTEC prévoit le salaire minimal suivant (cf annexe 1):

Année d'exécution du contrat d'apprentissage - SYNTEC	Age de l'apprenti	
	18-20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année du contrat	48% SMIC	65% SMIC ou SMC
2 ^{ème} année du contrat	58% SMIC	75% SMIC ou SMC
3 ^{ème} année du contrat	70% SMIC	80% SMIC ou SMC

Dans le **secteur public**, la rémunération est majorée de 20 points (ex. pour un apprenti de plus de 21 ans, en dernière année d'ingénieur, salaire = 98% du SMIC au lieu de 78%).

Un simulateur de calcul du salaire est disponible sur de nombreux sites, notamment sur www.alternance.emploi.gouv.fr.

► **Aides financières pour les apprentis**

- Si le salaire mensuel est compris entre 0,78 SMIC et 1,3 SMIC, une **Prime d'activité** peut être versée par la CAF.
- Le statut d'apprenti est incompatible avec celui de Boursier de l'enseignement supérieur. Mais le Conseil Régional Hauts-de-France verse des **aides à l'équipement (pour un premier contrat d'apprentissage en cycle ingénieur), à la restauration, au transport et à l'hébergement** (plus d'informations sur le site de la Région : www.regionhautsdefrance.fr).
- Les apprentis sont **exonérés des frais d'inscription** à l'Université. Sur présentation de sa carte d'inscription à l'Université de Lille 1, l'apprenti bénéficie du **tarif étudiant dans les restaurants universitaires**. Trois sont présents sur le campus de la cité scientifique.
- En cas de recherche de logement dans la région, l'école dispose de nombreuses adresses utiles. Dans le cadre du « 1 % logement » (désormais appelé Action logement), l'apprenti peut percevoir l'**aide Mobili-jeune**, de 100 € maximum par mois (voir la fiche de présentation sur le site www.actionlogement.fr).

6. Mobilité internationale

L'ingénieur d'aujourd'hui évolue dans un environnement européen et international. Dès sa formation, il doit développer ses capacités d'adaptation, s'ouvrir à d'autres cultures, à d'autres modes d'organisation tout en consolidant ses compétences linguistiques.

► **Mobilité collective : séjour linguistique**

Il est prévu en 4^{ème} année un séjour linguistique de **2 semaines dans un pays anglophone, organisé sur le temps école** pour le groupe d'apprentis, pris en charge financièrement par la Région et Polytech Lille.

► **Mobilité individuelle : séjour en entreprise à l'étranger**

Conformément aux recommandations de la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI), une **mobilité individuelle d'au moins deux mois** est obligatoire pour l'ensemble de ses élèves-ingénieurs, apprentis inclus. Cette notion de mobilité internationale minimale s'étend sur toutes les années post-bac.

Les apprentis doivent ainsi effectuer une partie de leur formation pratique à l'étranger, **durant les périodes en entreprise**, sur le temps de travail (salaire maintenu). Ils peuvent pour cela bénéficier d'une aide financière. Deux possibilités de financement leur sont proposées :

- **les bourses Erasmus + Stages** octroyées par la Commission européenne d'un montant de 300 € à 450 € par mois selon le pays pour un stage en entreprise de 2 mois minimum en Europe
- **les bourses Mermoz** octroyées par le Conseil Régional Hauts-de-France d'un montant de 400 € par mois pour une durée de 4 à 36 semaines, sous conditions de ressources (quotient familial inférieur à 26000€). Pas de limite géographique

7. Organisation de la formation et calendrier

La formation dure **trois ans**, de bac + 2 à bac + 5. L'organisation repose sur le principe de l'alternance entre un enseignement académique à l'école, et une mise en situation professionnelle formative en entreprise.

La durée de la **formation à Polytech Lille est de 62 semaines, réparties en 12 périodes (de P0 à P11)**. La formation à l'école a lieu du lundi matin au vendredi soir.

La durée de la **formation en entreprise est de 95 semaines**, congés légaux inclus. L'apprenti, élève ingénieur, est placé progressivement en situation de responsabilité et d'autonomie. La durée de la formation en entreprise s'allonge progressivement au cours des 3 années. Une mobilité à l'international de 2 mois minimum est à prévoir sur le temps entreprise.

Calendrier prévisionnel de l'alternance :

Intégrer un séjour de deux mois minimum à l'étranger pendant les périodes en entreprise

3ème année 2017-2018			4ème année 2018-2019			5ème année 2019-2020		
semaine			semaine			semaine		
S 5	18 sept.	38	S 7	24 sept.	39	S 9	23 sept.	39
	25 sept.	39		01 oct.	40		30 sept.	40
	02 oct.	40		08 oct.	41		07 oct.	41
	09 oct.	41		15 oct.	42		14 oct.	42
	16 oct.	42		22 oct.	43		21 oct.	43
	23 oct.	43		29 oct.	44		28 oct.	44
	30 oct.	44		05 nov.	45		04 nov.	45
	06 nov.	45		12 nov.	46		11 nov.	46
	13 nov.	46		19 nov.	47		18 nov.	47
	20 nov.	47		26 nov.	48		25 nov.	48
	27 nov.	48		03 déc.	49		02 déc.	49
	04 déc.	49		10 déc.	50		09 déc.	50
	11 déc.	50		17 déc.	51		16 déc.	51
	18 déc.	51		24 déc.	52		23 déc.	52
25 déc.	52	31 déc.	1	30 déc.	1			
01 janv.	1	07 janv.	2	06 janv.	2			
08 janv.	2	14 janv.	3	13 janv.	3			
15 janv.	3	21 janv.	4	20 janv.	4			
22 janv.	4	28 janv.	5	27 janv.	5			
S 6	29 janv.	5	S 8	04 févr.	6	S 10	03 févr.	6
	05 févr.	6		11 févr.	7		10 févr.	7
	12 févr.	7		18 févr.	8		17 févr.	8
	19 févr.	8		25 févr.	9		24 févr.	9
	26 févr.	9		04 mars	10		02 mars	10
	05 mars	10		11 mars	11		09 mars	11
	12 mars	11		18 mars	12		16 mars	12
	19 mars	12		25 mars	13		23 mars	13
	26 mars	13		01 avr.	14		30 mars	14
	02 avr.	14		08 avr.	15		06 avr.	15
	09 avr.	15		15 avr.	16		13 avr.	16
	16 avr.	16		22 avr.	17		20 avr.	17
	23 avr.	17		29 avr.	18		27 avr.	18
	30 avr.	18		06 mai	19		04 mai	19
07 mai	19	13 mai	20	11 mai	20			
14 mai	20	20 mai	21	18 mai	21			
21 mai	21	27 mai	22	25 mai	22			
28 mai	22	03 juin	23	01 juin	23			
04 juin	23	10 juin	24	08 juin	24			
11 juin	24	17 juin	25	15 juin	25			
18 juin	25	24 juin	26	22 juin	26			
25 juin	26	01 juil.	27	29 juin	27			
S 7	02 juil.	27	S 9	08 juil.	28	S 10	06 juil.	28
	09 juil.	28		15 juil.	29		13 juil.	29
	16 juil.	29		22 juil.	30		20 juil.	30
	23 juil.	30		29 juil.	31		27 juil.	31
	30 juil.	31		05 août	32		03 août	32
	06 août	32		12 août	33		10 août	33
	13 août	33		19 août	34		17 août	34
	20 août	34		26 août	35		24 août	35
	27 août	35		02 sept.	36		31 août	36
	03 sept.	36		09 sept.	37		07 sept.	37
10 sept.	37	16 sept.	38	14 sept.	38			
17 sept.	38							

 25 semaines Polytech – 668h
 28 semaines Entreprise

 21 semaines Polytech – 650h
 31 semaines Entreprise

 16 semaines Polytech – 482h
 36 semaines Entreprise

 Polytech Lille : 62 semaines – 1800h
 Entreprise : 95 semaines (semaines légales de congés payés comprises)

Les épreuves complémentaires organisées à Polytech Lille peuvent avoir lieu pendant les périodes entreprise (congés examen)

8. Contenu de la formation à Polytech Lille

L'équipe pédagogique est composée à la fois d'enseignants permanents du département Génie Informatique et Statistique de l'école, d'enseignants d'autres établissements de formation et d'intervenants extérieurs issus du monde professionnel.

► Thématiques couvertes par la formation

Data Mining, Data Science, Big Data

Ingénierie Informatique

Systèmes d'information
 Bases de données
 Architecture logicielle
 Systèmes informatiques et réseaux
 Génie logiciel, gestion de projets
 Tests et maintenance logicielle

Ingénierie Statistique

Analyse et traitement de données
 Statistique inférentielle
 Plan d'expérience
 Séries temporelles
 Aide à la décision, prévision
 Méthodes statistiques pour le marketing

Sciences économiques, humaines et sociales / langues

Environnement économique
 Marketing
 Comptabilité, gestion, contrôle de gestion
 Qualité Hygiène Sécurité
 Management d'équipe, conduite de changement
 Ingénierie financière
 Performance des marchés financiers, risques
 Législation, négociation contractuelle
 Anglais

La maquette de formation prévisionnelle est donnée en annexe 2.

9. Situations de travail formatives en entreprise

► Double tutorat

L'apprenti est accompagné dans son parcours de formation en entreprise par un maître d'apprentissage et à l'école par un tuteur.

Le **maître d'apprentissage** est un ingénieur expérimenté. La mission confiée à l'apprenti est de sa responsabilité. Il est ainsi en mesure d'en fixer les objectifs et de donner à l'apprenti les moyens de les atteindre. Il rédige une lettre de mission en début de chaque période entreprise. Un bilan est réalisé en fin de chaque période entreprise.

Le **tuteur école** est un membre de l'équipe pédagogique. Il suit le même apprenti durant toute sa formation. Il le rencontre individuellement au cours de chaque période à l'école. Il accompagne l'analyse des situations de travail de l'apprenti et de la mission de niveau ingénieur qui lui sera confiée et le développement de son projet professionnel. Il le rencontre en entreprise, avec son maître d'apprentissage, au minimum une fois par semestre. Le tuteur école contribue ainsi au lien privilégié entre l'école et l'entreprise.

Maître d'apprentissage et tuteur école participent activement à l'évaluation du travail de l'apprenti et sont invités aux présentations orales et à la soutenance finale.

► Situations de travail formatives

Le maître d'apprentissage a pour rôle de mobiliser les capacités de l'apprenti dans des situations choisies dans l'environnement de travail, afin que celui-ci acquière progressivement les compétences nécessaires à son futur métier d'ingénieur. Il s'appuie sur la grille d'**évaluation de capacités acquises** en entreprise établie par l'école.

Les **situations de travail formatives** sont prévues en respectant la progression pédagogique et en tenant compte des exigences de l'entreprise.

Les compétences visées en fin de formation sont données en annexe 3.

► Livret numérique de suivi de l'apprenti

Un livret d'apprentissage numérique permet de suivre et d'**évaluer la progression** de l'apprenti, tant en entreprise qu'à Polytech Lille. Il contient toutes les informations utiles au bon déroulement de la formation ainsi que les documents de suivi à compléter. Cet outil, accessible en ligne, facilite les échanges entre l'apprenti, le maître d'apprentissage et le tuteur école.

10. Valorisation de l'alternance à l'école

► Retours d'alternance et bilans

L'apprenti élève ingénieur **analyse sa pratique professionnelle** pour acquérir de nouvelles capacités, par le biais de rapports écrits et/ou de présentations orales à l'école : analyses de situations de travail formatives, travaux de retours d'alternance... Les présentations devant la classe contribuent à l'acquisition et la formalisation des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être. Les expériences ainsi mises en commun aident l'apprenti à passer d'une mono-culture d'entreprise à une culture professionnelle ouverte. Le planning prévisionnel des retours d'alternance est donné en annexe 4.

► Pédagogie par projet

L'objectif de la pédagogie par projet est d'acquérir des connaissances et des compétences par la **réalisation de projets**. Les sujets émergent lors des débriefings (retours d'expériences) des situations formatives en entreprise, en s'appuyant sur les acquis des apprentis et en prenant en compte la spécificité des secteurs d'activité de chacun. Le moyen d'action de cette pédagogie est fondé sur la motivation des élèves, suscitée par l'objectif d'aboutir à une réalisation concrète (analyse statistique, rédaction de cahier des charges, développement...).

Le projet se fonde sur une logique d'interaction et favorise une action plus efficace, grâce à un temps d'anticipation et de conception. Le projet conduit à **se poser des problèmes de sens** au regard de l'action à entreprendre : direction à prendre, signification à dégager, objet à finaliser, rendu oral ou écrit. Le projet incite les apprentis concernés à développer leurs capacités, à devenir les acteurs et les auteurs de leur formation, à penser la situation formative en termes d'innovation et de création.

La pédagogie par projet développe une culture du **travail en équipe**, fondement même du travail d'un ingénieur. Cette équipe devient alors un lieu de confrontation et donc de recherche permanente de sens et de cohérence entre le dire et le faire.

11. Modalités d'évaluation de l'apprenti

Les formations d'ingénieur en Génie Informatique et Statistique, qu'elles soient par apprentissage ou à temps plein, conduisent à la délivrance du même diplôme lors d'un jury commun. Dans la voie par apprentissage, l'obtention du titre d'ingénieur est conditionnée par les résultats obtenus à l'école et en entreprise. Toutes les Unités d'Enseignement (cours, TD, TP, situations de travail formatives en entreprise...) doivent être validées chaque semestre. La note minimale à obtenir pour chacune de ces UE est de 10/20. Les modalités particulières d'évaluation de la formation sont intégrées dans le règlement des études de Polytech Lille.

► Pour la **formation académique**, l'évaluation des enseignements théoriques et pratiques, des projets est réalisée sous forme de contrôle continu à l'issue de chaque enseignement. Chaque Unité d'Enseignement assure une cohérence pédagogique entre diverses matières et contribue à l'acquisition de compétences identifiées.

► Un niveau minimum d'**anglais** est exigé pour la délivrance du diplôme d'ingénieur : celui-ci correspond à un « niveau d'utilisateur indépendant », soit le niveau B2 du référentiel européen (niveau visé : C1). En conséquence, un niveau minimum intermédiaire est requis à la fin de chaque année de formation.

► L'évaluation des **périodes formatives en entreprise** (UE « situation de travail formative en entreprise ») a lieu en fin de chaque semestre, à partir de la prise en compte du travail réalisé en entreprise d'une part, et l'analyse de la situation de travail d'autre part, via les retours d'alternance à l'école (oral et/ou écrit). Le tuteur et le maître d'apprentissage vérifient la progression de l'apprenti au cours des 3 années.

12. Contacts utiles

► Polytech Lille



Cité scientifique - Avenue Paul Langevin
59 655 Villeneuve d'Ascq cedex
Métro 4 Cantons

www.polytech-lille.fr/apprentissage

- **Département GIS** (informations sur le contenu de la formation, les diplômes requis pour poser candidature, les débouchés, les entreprises...)

Mel : Nathalie.Devesa@polytech-lille.fr ou secretariat.gis2a@polytech-lille.fr

Tél : 03 20 41 75 81 Fax : 03 28 76 73 81

- Florence GEOFFROY, référente apprentissage (informations générales sur le recrutement, les aides financières des apprentis, la taxe d'apprentissage...)

Tél : 03 28 76 73 83

Mel : apprentissage@polytech-lille.fr

► Formasup Nord Pas-de-Calais

Polytech Lille via l'Université de Lille 1 est, pour ses formations par la voie de l'apprentissage, une antenne de Formasup.

Formasup Nord Pas-de-Calais, association loi 1901 créée en 1992, est le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de l'enseignement supérieur pour l'ensemble de la Région Nord Pas-de-Calais. A la rentrée 2016, 38 établissements forment plus de 4000 apprentis, répartis dans 112 filières (2500 entreprises partenaires).



<http://www.formasup-npc.org>

► Conseil Régional Nord Pas-de-Calais



<http://www.nordpasdecals.fr/apprentissage>

Annexe 1 : Salaire minimum de l'apprenti prévu par la convention SYNTEC

L'apprenti perçoit un salaire minimum déterminé en pourcentage du SMIC ou du SMC s'il est supérieur au SMIC. Il convient alors de donner à l'apprenti la qualification adéquate, en cohérence avec son poste et avec le système de rémunération de l'entreprise. Ce salaire minimum varie en fonction de l'âge et de la progression dans le ou les cycles de formation.

[L'accord du 28 juin 2011](#) fixe des rémunérations minimales pour les apprentis supérieures à celles prévues par le code du travail, pour les diplômés de niveaux 1 à 3. La convention n'ayant rien prévue pour les niveaux inférieurs, il convient donc d'appliquer la loi.

Année d'exécution – Niveau de formation	Moins de 18 ans	18 ans à moins de 21 ans		21 ans et plus	
		Niveaux préparés II et III	Niveau préparé I	Niveaux préparés II et III	Niveau préparé I
		1 ^{ère} année	33 %	43%	48 %
2 ^{ème} année	43 %	53 %	58 %	65 %	75 %
3 ^{ème} année	58 %	68 %	70 %	80 %	80 %
		du SMIC (1)		du SMC (2)	

Les majorations de salaire prévues en fonction de l'âge s'appliquent le premier jour du mois suivant la date anniversaire de l'apprenti.

Lorsque l'apprentissage ne porte que sur la seconde année d'un cycle de formation, les « apprentis sont considérés notamment en ce qui concerne la rémunération minimale comme ayant déjà effectué une première année d'apprentissage ». Ce qui signifie, par exemple, qu'un master suivi en apprentissage seulement en deuxième année ouvre droit à une rémunération minimale de deuxième année. La même règle s'applique aux DUT ou aux cycles d'ingénieurs lorsque l'apprentissage n'a lieu que sur la dernière partie du cursus.

En cas de redoublement, la rémunération de l'apprenti est maintenue au même niveau que l'année précédente

Annexe 2 : Maquette de formation prévisionnelle

Maquette prévisionnelle

Département Génie Informatique et Statistique - formation par apprentissage

Semestre 5

UE / Matière	Heures
UE 5-1 Fondements mathématiques	140
Mathématiques	74
Probabilités 1	26
Graphes et Combinatoire	40
UE 5-2 Fondements informatiques	120
Algorithmique et programmation	58
Bases de données relationnelles	40
Projet Bases de données	22
UE 5-3 Gestion, Management, Communication I	60
Rédiger avec efficacité	14
Prise de parole en public	10
Outils de communication visuelle	10
Anglais	26
UE 5-4 Unité Professionnelle	
Suivi Situation de travail en entreprise	
Total :	320

Semestre 6

UE / Matière	Heures
UE 6-1 Probabilités et Statistiques	100
Probabilités 2	50
Statistique inférentielle	50
UE 6-2 Informatique I	174
Structures de données	48
Projet Structures de données / graphes	14
Langages et Traducteurs	32
Matériel et Systèmes d'exploitation I	22
Programmation par objets	36
Tutorat Programmation par objets	22
UE 6-3 Gestion, Management, Communication II	74
Marketing	22
Environnement économique	22
Anglais	30
UE 6-4 Unité Professionnelle	
Suivi Situation de travail en entreprise	
Total :	348

Semestre 7

UE / Matière	Heures
UE 7-1 Calcul et Statistiques avancées	88
Modèle linéaire	24
Analyse de données	28
Calcul numérique	36
UE 7-2 Informatique II	114
Bases de données relationnelles (SGBD)	20
Systèmes d'information à objets (UML, OR)	40
Systèmes d'exploitation	26
Internet 1	28
UE 7-3 Gestion, Management, Communication III	88
Gestion entreprise	32
Qualité, Hygiène, Sécurité et Resp. Sociale et Environnementale	14
Initiation à la recherche	10
Anglais	32
UE 7-4 Unité Professionnelle	
Suivi situation travail en entreprise	
Total :	290

Semestre 8

UE / Matière	Heures
UE 8-1 Modélisation et aide à la décision I	102
Classification automatique	26
Classification supervisée	34
Recherche Opérationnelle	42
UE 8-2 Ingénierie Informatique I	126
Systèmes d'information à objets (Archi Logicielle)	40
Systèmes avancés	26
Internet 2	28
Logique et web sémantique	32
UE 8-3 Gestion, Management, Communication IV	132
Fondamentaux du Management	10
Contrôle de gestion	22
Anglais (Oxford)	70
Anglais	30
UE 8-4 Unité Professionnelle	
Suivi situation travail en entreprise	
Total :	360

Semestre 9

UE / Matière	Heures
UE 9.1 Modélisation et aide à la décision II	64
Chaînes de Markov	32
Calcul Numérique	32
UE 9.2 Ingénierie Informatique II	50
Gestion de projet informatique	26
Systèmes et traitements répartis	24
UE 9.3 Gestion, Management, Communication V	50
Gestion financière	22
Négociation contractuelle	14
Anglais	14
UE 9.4 Unité Professionnelle	
Suivi situation de travail en entreprise	
Total :	164

Semestre 10

UE / Matière	Heures
UE 10.1 Modélisation et aide à la décision III	96
Plan d'expériences	24
Datamining / Datawarehouse	24
Séries temporelles, prévision	24
Module de spécialité 1 : Statistiques pour le marketing	24
Module de spécialité 2 : Performance des marchés financiers	24
UE 10.2 Ingénierie Informatique III	122
Projet systèmes d'information	50
Test et maintenance logicielle	24
Module de spécialité 3 : Big Data	24
UE 10.3 Gestion, Management, Communication VI	100
Réussir son entretien professionnel / valoriser ses compétences	10
Simulation de gestion	24
Management d'équipe et conduite de changement	24
Anglais	28
Droit du travail	14
UE 10.4 Unité professionnelle	
Suivi situation de travail en entreprise	
Total :	318

Annexe 3 : Compétences visées en fin de formation

Compétences générales de l'ingénieur :

Aspects scientifiques et techniques :

- Connaissance et compréhension d'un large champ de sciences fondamentales et capacité d'analyse et de synthèse qui leur est associée.
- Aptitude à mobiliser les ressources d'un champ scientifique et technique liées à une spécialité.
- Maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification, modélisation et résolution de problèmes même non familiers et non complètement définis, l'utilisation des outils informatiques, l'analyse et la conception de systèmes.
- Maîtrise de l'expérimentation, dans un contexte de recherche et à des fins d'innovation et la capacité d'en utiliser les outils: notamment la collecte et l'interprétation de données, la propriété intellectuelle.

Exigences de l'entreprise et de la société :

- Esprit d'entreprise et l'aptitude à prendre en compte les enjeux économiques, le respect de la qualité, la compétitivité et la productivité, les exigences commerciales, l'intelligence économique.
- Aptitude à prendre en compte les enjeux de relation au travail, d'éthique, de sécurité et de santé au travail.
- Aptitude à prendre en compte les enjeux environnementaux, notamment par application des principes du développement durable.
- Aptitude à prendre en compte les enjeux et les besoins de la société.

Dimension personnelle, organisationnelle et culturelle :

- Capacité à s'insérer dans la vie professionnelle, à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : exercice de la responsabilité, esprit d'équipe, engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes, voire la gestion d'entreprise innovante.
- Aptitude à travailler en contexte international : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, ouverture culturelle associée, adaptation aux contextes internationaux.
- Capacité à se connaître, à s'auto-évaluer, à gérer ses compétences, (notamment dans une perspective de formation tout au long de la vie), à opérer ses choix professionnels.

Compétences identitaires de la spécialité :

Capacité à concevoir, mettre en oeuvre, faire évoluer les systèmes d'information (SI): comprendre, analyser les besoins, les formaliser en exploitant ses connaissances des outils de modélisation, choisir une solution technique adaptée (architecture du SI, stockage et gestion des données...)

Capacité à concevoir et développer un projet logiciel:

choisir les technologies et les outils à utiliser grâce à sa maîtrise des techniques de conception logicielle et ses connaissances en ingénierie logicielle, piloter les différentes phases du développement grâce à ses compétences en génie logiciel et en conduite de projet informatique

Capacité à mettre en œuvre des outils d'aide à la décision:

- savoir modéliser un problème d'optimisation ou de décision (choix d'une représentation, explicitation des contraintes, identification de sa complexité)
- savoir mettre en œuvre les techniques de résolution adaptées (grâce à sa maîtrise de différents types de méthodes issues des mathématiques, de la recherche opérationnelle, de l'intelligence artificielle, des statistiques)

Capacité à mener une analyse statistique complexe:

- savoir modéliser un problème (le traduire à l'aide d'un formalisme mathématique, choisir les bons outils d'analyse)
- savoir synthétiser de grands ensembles de données (visualisation, classifications...),
- savoir extraire de l'information à partir d'observations d'une population statistique (Test d'hypothèses, cas atypiques)
- savoir appréhender un phénomène aléatoire (modélisation, estimation de paramètres, prévisions)

Annexe 4 : Planning prévisionnel des retours d'alternance

RA1 : Présentation de l'entreprise / table ronde sur la vie en entreprise et les savoirs être

RA2 : Présentation d'un aspect technique de l'entreprise

RA3 : Travail préparatoire au cours d'économie

RA4 : Présentation d'un aspect international de l'entreprise, en anglais

RA5 : Présentation d'un projet

RA6 : La politique QHS/RSE de l'entreprise

RA7 : La prise de décision

RA8 : Bilan de compétence

RA9 : Rédaction d'un manuel utilisateur

RA10 : Présentation du cahier des charges de la mission ingénieur

RA11 : Les méthodes de gestion/management de projet/équipe

RA12 : Présentation et bilan de la mission ingénieur